

ADOPTION

Info. Doc. No 3  
Doc. info. No 3

May / mai 2015

**(F)**



## **MANIFESTO FOR ETHICAL INTERCOUNTRY ADOPTION**

*document submitted by the International Social Service*

\* \* \*

## **MANIFESTE POUR UNE ÉTHIQUE DE L'ADOPTION INTERNATIONALE**

*document présenté par le Service social international*

*Information Document No 3 of May 2015 for the attention of the  
Special Commission of June 2015 on the practical operation of the  
Hague Convention of 29 May 1993 on Protection of Children and  
Co-operation in Respect of Intercountry Adoption*

*Document d'information No 3 de mai 2015 à l'intention de la  
Commission spéciale de juin 2015 sur le fonctionnement pratique de la  
Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et  
la coopération en matière d'adoption internationale*

Churchillplein 6b, 2517 JW The Hague - La Haye | The Netherlands - Pays-Bas  
☎ +31 (70) 363 3303 📠 +31 (70) 360 4867 | secretariat@hcch.net | www.hcch.net

Asia Pacific Regional Office - Bureau régional Asie-Pacifique | S.A.R. of Hong Kong - R.A.S. de Hong Kong | ☎ +852 2858 9912  
Latin American Regional Office - Bureau régional Amérique latine | Buenos Aires | Argentina - Argentine | ☎ +54 (11) 4310 8372

## Le Service Social International lance son *Manifeste pour une éthique de l'adoption internationale*

Alors que les textes internationaux définissent un cadre légal international essentiel pour le respect des droits de l'enfant dans les questions d'adoption internationale - en pratique à chaque étape de la procédure d'adoption – des choix et des décisions difficiles doivent être faits, comprenant une myriade de conflits d'intérêts. S'ajoute à ces défis le paysage toujours changeant de l'adoption internationale, notamment en ce qui concerne le profil des enfants proposés à l'adoption (notamment davantage d'enfants présentant des besoins spécifiques) aussi bien que l'influence des nouvelles technologies.

Pour ces raisons, le SSI a préparé ce Manifeste en mettant l'accent sur les préoccupations qui, d'une manière ou d'une autre, font appel au sens éthique du praticien. Longtemps considérée comme une affaire privée, puis comme un processus principalement juridique, l'adoption internationale a toujours soulevé des questions d'ordre moral. Basé spécifiquement sur les principes inhérents à la Convention de La Haye de 1993, le Manifeste cherche à promouvoir des pratiques éthiques afin de mieux protéger les enfants ainsi que toutes les personnes impliquées dans l'adoption - aussi bien dans les pays d'accueil que dans les pays d'origine - à savoir les parents biologiques, les parents adoptifs, les professionnels et les représentants des gouvernements.

Le Manifeste est disponible en anglais, français et espagnol, et peut être téléchargé comme suit :



[English](#)



[French](#)



[Spanish](#)

Le Manifeste invite les acteurs de l'adoption internationale à réfléchir aux questions fondamentales qui participent à une éthique de l'adoption. Les éléments de réflexion proposés sont ainsi fondés, d'une part, sur les normes internationales applicables en l'espèce, et d'autre part sur les missions réalisées par les membres du SSI/CIR dans les pays d'origine.

A cette fin, le SSI encourage les professionnels à prendre en compte ce Manifeste dans leur travail et à le diffuser auprès de leur réseau, afin de garantir que l'adoption internationale soit une mesure de protection utilisée uniquement dans l'intérêt supérieur de chaque enfant. Pour davantage d'information, contacter [irc-cir@iss-ssi.org](mailto:irc-cir@iss-ssi.org) et [www.iss-ssi.org](http://www.iss-ssi.org).